

Les noms ont été ensuite demandés, et pris comme suit, savoir :

Pour

Messieurs *Huot, Raby, Durocher, Begin, De Bonne, Tété, Martineau, Papineau, De Rocheblave, Bedard, Planté, le Procureur Général, Black et Dumas.*

Contre

Messieurs *Berthelot, Craigie, Lees, Grant, Cutbbert, Fisher, et Young.*

RESOLU, que le *Bill* passé tel qu'amendé.

ORDONNE', que Mr. le *Juge De Bonne* et Mr. *Papineau* portent ce *Bill* au Conseil Législatif et l'informent que cette Chambre y a acquiescé, avec quelques amendements, auxquels amendements cette Chambre demande la concurrence du Conseil Législatif.

Sur motion de Mr. *Dumas*, secondé par Mr. *Berthelot*,

Le *Bill* pour régler les pouvoirs de tester, et les formalités des testaments, a été lu pour la première fois.

ORDONNE', que le dit *Bill* soit lu une seconde fois Mercredi prochain.

Sur motion de Mr. *Berthelot*, secondé par Mr. *Bedard*,

ORDONNE', que Mr. *Berthelot* ait la permission d'introduire un *Bill*, pour amender une Ordonnance passée dans la 25<sup>me</sup> année du règne de sa présente Majesté, intitulée, " Ordonnance  
" qui règle les formes de procéder dans les Cours de Judi-  
" cature, et qui établit les procès par Jurés dans les affaires  
" de commerce et d'injures personnelles, qui doivent être  
" compensées en dommages en la Province de Québec."

En conséquence il a présenté le dit *Bill* à la Chambre.

ORDONNE', que le dit *Bill* soit traduit en langue Angloise.

Sur motion de Mr. *Cuthbert*, secondé par Mr. *Papineau*,

T

ORDONNE',